



COMMUNE DE TRELEX

PREAVIS MUNICIPAL N° 01/2023

Demande de crédit de CHF 300'000. — pour la réfection des couloirs et des quatre classes du Collège des Marmouzets



Municipal responsable : Philippe Depierre

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Préambule

Le collège des Marmouzets (anciennement Grand Collège) a été construit en 1976. Il est composé de deux classes au rez-de-chaussée, deux classes au premier étage, une salle des maîtres, des sanitaires, ainsi qu'une cuisine-réfectoire en sous-sol.

Une réfection partielle de l'enveloppe extérieure a été effectuée en 2003. Depuis lors, seuls des travaux d'entretien simples ou de mise en conformité des installations électriques ont été effectués. Plusieurs éléments sont d'origine.

Besoins

Actuellement, l'évolution démographique, ainsi que les reports de travaux du futur complexe scolaire prévu à Arzier-Le Muids, contraignent l'AISGE et les Municipalités des cinq communes à trouver des solutions d'enclassement.

Dans l'immédiat, des portakabins ont été installés à Genolier et à Arzier-Le Muids pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves.

Dans ce contexte tendu, le bon entretien du collège des Marmouzets permet de continuer d'assurer la mise à disposition de ces locaux à nos élèves.

Travaux prévus

Le bureau Realiser.ch, dans le cadre d'un audit des bâtiments effectué en octobre 2020, a mis en évidence divers éléments de vétusté à l'intérieur du bâtiment qui nécessitent des rénovations.

Concernant les quatre salles de classes :

Les faux plafonds, les luminaires, les murs, et les portes sont en mauvais état. Les lavabos ne sont plus aux normes.

- Les faux-plafonds sont en lames d'aluminium. Il est prévu de les remplacer par des faux-plafonds en placo-plâtre acoustique pour une meilleure isolation phonique.
- L'éclairage est composé de tubes néons qui seront remplacés par un éclairage LED intégré dans les faux plafonds.
- Les lavabos sont à remplacer avec repositionnement à hauteur d'enfant.
- Les portes, dont le placage et les joints sont en mauvais état, seront remplacées par des portes EI30 (portes anti-feu qui résistent 30 minutes aux flammes) à peindre. Les cadres métalliques étant en bon état. Ils ne seront pas changés.
- Des travaux de peinture des murs et des portes seront également nécessaires.

En revanche, les menuiseries intérieures, les radiateurs et les sols sont en bon état général et ne nécessitent aucune intervention.

S'agissant des couloirs :

- Les faux-plafonds seront remplacés par du placo-plâtre simple (non-phonique).
- Les luminaires seront remplacés par des éclairages LED intégrés.
- Des travaux de peinture des murs et des portes seront également effectués.

L'ensemble de ces travaux a été validé sous l'angle de l'efficacité énergétique, notamment avec le remplacement des luminaires par des ampoules led. Le rapport amiante ne révèle pas d'amiante dans les locaux touchés par les travaux.

Une durée de 5 à 6 semaines a été planifiée pour ces travaux. Pour le confort des écoliers et l'organisation scolaire, ils doivent impérativement être réalisés durant les vacances scolaires d'été.

Finances

Le coût des travaux envisagés se présente comme suit :

Peintures murs intérieurs	classes et couloirs rez + 1 ^{er}	15 840.00
Démontage, évacuation faux-plafonds	classes et couloirs rez + 1 ^{er}	13 895.00
Faux-plafond placo-plâtre acoustique	classes et couloirs rez + 1 ^{er}	93 295.00
Peinture des faux-plafonds neufs	classes et couloirs rez + 1 ^{er}	8 734.00
Plafond	classes et couloirs rez + 1 ^{er}	83 383.65
Remplacement portes	toutes les portes rez et 1 ^{er}	28 186.20
Fixe	toutes les portes rez et 1 ^{er}	5 180.00
Lavabos classes	Changés et abaissés	8 000.00
	Total intermédiaire	256 513.85
Budget honoraires +/- 10%		25 651.40
Divers et imprévus +/- 5%		12 825.70
Arrondi		5 009.05
TOTAL COUT DES TRAVAUX PREVUS		CHF 300'000.00

Chaque année, L'AISGE rétribue la Commune pour l'utilisation des bâtiments scolaires mis à sa disposition par le biais de loyers. Ces derniers sont constitués des charges effectives, d'intérêts sur investissement et d'un pourcentage pour l'entretien. Aussi, une partie de l'argent encaissé durant toutes ces années se trouve dans le bilan de la Commune au travers du résultat.

Conclusion

Le collègue des Marmouzets est le bâtiment le moins rénové du portefeuille immobilier de la Commune. Vu son âge, pour sa correcte remise en conformité, ainsi que pour le confort des utilisateurs, les travaux présentés ci-dessus apparaissent nécessaires à la qualité de l'infrastructure scolaire de Trélex. Par ailleurs, côté technique, le changement des éclairages et appareils sanitaires permettra quelques économies.

Aussi, et compte tenu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Trélex

- vu le préavis municipal N° 01/2023 de la Municipalité relatif à la demande de crédit de CHF 300'000. — pour la réfection des couloirs et des quatre classes du Collège des Marmouzets
- lu le rapport de la commission des finances
- attendu que ce projet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;
- décide d'adopter le préavis N° 01/2023 concernant une demande de crédit de CHF 300'000. — pour la réfection des couloirs et des quatre classes du Collège des Marmouzets
- d'accorder à cet effet un crédit de CHF 300'000. — à prélever sur la trésorerie courante, ou si nécessaire d'emprunter,
- d'amortir le montant en une seule fois par prélèvement sur le compte « Fonds de réserve pour investissements futurs » N°9282.4.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :
P. Hofmann

La Secrétaire :
L. Conti

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 20 février 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal en date du 5 avril 2023.